



Ville
d'Eu

Trait d'union entre la Normandie et les Hauts-de-France, Eu se situe à 19 km au nord de Penly. Traversée par la Bresle et dotée d'un riche patrimoine classé, le 3^e de Seine-Maritime, la ville d'Eu est l'un des plus Beaux Détours de France. Elle dispose d'un centre-bourg attractif reposant sur son patrimoine architectural ainsi que sur sa polarité commerciale.

Mairie d'Eu

Rue Jean Duhornay
BP 38
76260 EU
Tel 02 35 86 44 00
Site internet : <https://www.ville-eu.fr>

Le point de vue de la ville d'Eu sur le projet EPR 2 de Penly

EN BREF

La participation de la ville d'Eu au débat sur l'arrivée de l'EPR 2 ne concernera pas la légitimité du nucléaire en France mais l'accueil des salariés et les répercussions sur notre territoire.

La ville d'Eu désire accompagner au mieux la construction de ces réacteurs. Les élus souhaitent conduire un partenariat fondé sur la transparence, l'information et la communication, et le développement de notre ville.

Logement, cadre de vie, santé, emploi, mobilité, services, commerces, formation initiale comme continue pour assurer le besoin de savoirs et savoir-faire utiles à ce type de chantier, la ville d'Eu entend s'inscrire et être force de propositions dans le débat concernant le projet d'EPR 2 en considérant les avantages durables et dans l'optique de fournir aux nouveaux arrivants une offre correspondant à leurs aspirations.

Au-delà des garanties nécessaires concernant la sécurité des installations nucléaires et des habitants, mais aussi de respect dans le domaine environnemental, un tel chantier ne saurait donc être envisagé sans qu'il vienne s'appuyer sur un projet de développement de territoire au nord comme au sud des installations prévues.



Le logement, une préoccupation pour la population locale et pour les nouveaux arrivants

Ville centre de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, la ville d'Eu a engagé une démarche de revitalisation de son centre-ville (conventions ORT en 2019 et PVD en 2021) et est en phase d'élaboration d'une OPAH-RU.

Manque de locatif, vacance de logements et friches en centre-ville, habitat dégradé, précarité énergétique du bâti ancien, parc social insuffisant, les thèmes sont nombreux qui placent le logement au cœur des préoccupations. Le sujet sera d'autant plus prégnant si l'on prend en compte l'arrivée de salariés en lien avec l'EPR 2, qu'il s'agisse du logement temporaire (phases de travaux), ou d'habitat pérenne pour les personnels d'exploitation.

Anticiper l'évolution du besoin en logements nécessite toutefois de revoir les documents d'urbanisme en prenant en compte l'EPR 2.

Il conviendra de :

- favoriser les friches avec un soutien technique et financier ;
- soutenir l'OPAH-RU sur le centre-ville ;
- obtenir plus d'agréments et soutenir les constructions neuves pour du logement social ;
- lutter contre la vacance des logements ;
- solutionner les problèmes de précarité énergétique dans les logements.

En ce qui concerne le logement temporaire :

- bénéficier de l'accompagnement d'une structure s'occupant du logement et de l'accueil des salariés, à l'image de l'association inter-entreprises du chantier de Flamanville (<http://www.aiefla3.fr/>) ;
- profiter de la présence de l'Auberge de Jeunesse située en centre-ville pour loger des populations temporaires.

Stimuler la formation et l'emploi

Le projet EPR 2 s'impose comme un levier de relance sur le territoire. Encore faut-il qu'il y ait concordance d'objectifs entre les acteurs économiques locaux et les attendus du projet.

C'est pourquoi les potentialités en matière de retombées de commandes doivent être exprimées clairement. Certaines de nos entreprises sont à la pointe et nécessitent d'être interrogées pour répondre localement à des besoins spécifiques ; un parc d'activités est situé aux portes de notre ville qui devra être pris en compte et favorisé.

Il en ira de même pour les retombées sur l'emploi, de façon à adapter l'offre et l'accès aux formations spécifiques sur le territoire.

Notamment, il pourra être pertinent de développer les filières touchant au domaine nucléaire (recherche, conception, construction, maintenance, exploitation, démantèlement...), sans pour autant se départir de formations dédiées à des secteurs d'activité à l'échelle locale et sans risque de déstabilisation des entreprises déjà implantées.

Sur notre territoire, le lycée polyvalent Anguier accueille un millier d'élèves et d'étudiants, externes et internes, de la 3^e prépa Pro au BTS. Les nouveaux locaux dont il bénéficie depuis 2010 font de cet établissement l'un des plus modernes de l'académie. Grâce à ce cadre agréable et fonctionnel, les élèves peuvent suivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

Enfin, le lycée Anguier est étroitement lié à l'histoire industrielle de la région, dont il perpétue et valorise les spécificités grâce à son label « Lycée des Métiers de la mise en forme des matériaux industriels et de l'éco-innovation ».

Il paraît donc évident d'associer au plus tôt cet établissement et autres instituts de formation aux réflexions afin que les compétences des métiers du nucléaire soient enseignées localement.

L'anticipation est essentielle, tant pour rendre les formations lisibles que pour les adapter aux besoins identifiés de l'EPR 2.

Carte scolaire : prévenir la fermeture de trop...

La répartition des postes d'enseignants et l'avenir de certaines classes font débat sur le territoire.

Face à l'évolution démographique actuelle, les annonces tendent plutôt vers des fermetures, ce qui, à terme, sera préjudiciable dans la perspective de l'arrivée de nouveaux habitants.

De bonnes conditions de scolarité, tous cycles confondus, sont des facteurs d'attractivité du territoire. Il n'est pas permis d'hypothéquer ces aspects sous couvert d'un manque de réflexion prospective et il est important que le projet d'EPR 2 soit un élément de décision.

Développement économique

Notre territoire bénéficie d'un secteur économique dynamique, composé de petites et moyennes entreprises, de grands groupes, aux activités complémentaires, et aux savoir-faire avérés, avec la présence de pôles d'activités reconnus à l'international, d'un environnement privilégié et ce sur un territoire résolument tourné vers le développement durable. A proximité de stations balnéaires, de la forêt et de la campagne, le territoire de la CCVS offre un cadre de vie de qualité, tout en restant connecté à l'activité économique.

- La commune d'Eu accueille 170 commerces indépendants proposant une offre variée, ainsi qu'un marché hebdomadaire.
- Zone d'activités adaptée à la demande des entrepreneurs
- Association d'appui aux entreprises
- Un patrimoine architectural et naturel favorisant le tourisme
- Un bassin d'emploi particulièrement important sur le territoire (3.272 emplois et un indicateur de concentration d'emplois s'élevant à 145,2)

Conjuguer accroissement démographique et accès aux soins

Dans une conjoncture où notre territoire est déjà en butte à une pénurie croissante de médecins généralistes et spécialistes, il est nécessaire d'anticiper l'augmentation démographique directement liée au chantier, puis au fonctionnement de l'EPR 2.

Sur l'ensemble du territoire concerné, cela représenterait environ 10.000 personnes dès 2024, dont près de 1.500 seraient susceptibles de s'installer durablement.

A l'image de nos actuels concitoyens, ces nouveaux arrivants ne manqueront pas de rappeler que l'accès aux soins est un droit fondamental pour tous et que l'éloignement géographique constitue un handicap mais aussi une menace potentielle pour la sécurité des patients qui doivent être admis en urgence ou encore hospitalisés.

C'est pourquoi, le projet EPR 2 devra s'inscrire pleinement dans une dynamique globale pour améliorer l'offre de soins, notamment en contribuant à la reconstruction du centre hospitalier d'Eu.

Les infrastructures de santé doivent se réinventer. Compte tenu de l'importance du bassin de vie desservi – qui plus est s'il se trouve renforcé par le projet EPR – et de son excentration de tout pôle hospitalier majeur, le redéploiement du centre hospitalier et sa restructuration intégrale sont des attentes fortes du territoire. En outre, par sa localisation, le centre hospitalier d'Eu constituera le pendant septentrional du centre hospitalier de Dieppe, et complètera de façon cohérente le maillage de maisons médicales qui se met en place sur le secteur.

Favoriser les mobilités et limiter l'empreinte carbone

Le territoire des Villes Sœurs en général, et Eu en particulier, souffre de son enclavement aux confins de la Seine-Maritime. Cette thématique porte tout autant sur les dessertes maritimes, que ferroviaires et bien sûr terrestres. Pour ces dernières, la RD 925 assure toutefois une liaison

privilegiée avec le projet EPR 2 sur Penly et son doublement paraît essentiel pour désenclaver le territoire eudois. Mais un effort devra être consenti afin de limiter au mieux l'impact carbone qu'un accroissement des flux ne manquera pas d'occasionner. Des aménagements structurels devront être mis en place afin de fluidifier le trafic qui augmentera obligatoirement.

Différentes formes de mutualisation pourront ainsi être mises en avant, à savoir le covoiturage et les transports en commun, pour lesquelles un maillage d'infrastructures dédiées et équilibrées sur l'ensemble du territoire devra être déployé.

Une réflexion sur le transport ferroviaire est nécessaire ; il est important d'assurer la pérennité des lignes Le Tréport/Beauvais et Le Tréport/Abbeville (réouverture qui tarde) et de revoir les horaires qui sont souvent inadaptés aux besoins.

Un volet mobilité active pourra être développé ; la mobilité douce ne devra pas être oubliée et une voie cyclable adaptée compléterait avec efficacité le réseau routier entre Penly et Eu.

CONCLUSION

Le maintien des services publics sur l'ensemble du territoire concerné paraît un pivot essentiel à la réalisation du projet d'EPR2 de Penly. Leur présence, voire leur renforcement, s'impose en effet dès lors que l'implantation des installations se traduira par l'accueil d'une nouvelle population.

Afin qu'avec les collectivités locales engagées dans le projet, la ville d'Eu, puisse bénéficier d'aides pour le financement et la réalisation des infrastructures nécessaires au chantier ou destinées aux différents acteurs du chantier et à leurs familles (logements, infrastructures scolaires), la municipalité soutiendra une demande de labellisation « Grand Chantier ».

Selon le même principe, un accord de performance territorial devra être recherché afin que les populations locales puissent tirer du projet un avantage durable, en particulier en sécurisant l'emploi des salariés en fin de mission du chantier de construction de l'EPR et fidélisant les compétences au profit du territoire et de ses filières économiques.

Nous souhaitons que l'implantation de ces réacteurs participe à l'attractivité du territoire et qu'elle permette d'assurer le développement de notre écosystème économique et sa vitalité locale. Nous souhaitons que ce soit le prélude à un programme plus ambitieux au sein duquel la ville d'Eu trouve sa place.

